



## **Le 6 avril, les personnels des organismes de recherche ont toutes les raisons de se mobiliser.**

Le 6 avril prochain, les organisations syndicales CGT, FSU, Solidaires et Fédération autonome appellent à la grève dans toute la Fonction publique, pour la revalorisation des salaires, l'arrêt des suppressions d'emplois et la création de nouveaux postes de fonctionnaire, la défense du statut de fonctionnaire, un plan de titularisation des précaires, des moyens pour les services publics et l'égalité femmes-hommes. Ces revendications concernent toute la Fonction publique, et nos organismes de recherche. La crise sanitaire actuelle montre de façon éclatante la nécessité de services publics pour répondre aux besoins de la population et d'une recherche publique en capacité de répondre aux défis posés par la pandémie.

### **En télétravail ou pas, on a des droits**

Le télétravail a été généralisé en urgence pour faire face à la pandémie. Avec un an de recul, il est maintenant temps de faire valoir nos droits. D'abord notre droit à pouvoir télétravailler, bien des personnels en étant encore empêchés par leur supérieurs, y compris dans les zones « rouge » ou celui-ci devrait être étendu à 4 jours. Un minimum de contact en présentiel dans le strict respect des conditions sanitaires doit aussi être permis pour maintenir la cohésion des collectifs de travail.

Ensuite, il n'y aura bientôt plus que dans l'enseignement supérieur et la recherche que l'employeur ne prend pas en charge au moins une partie des frais liés au télétravail. L'achat de matériel informatique repose encore trop souvent sur le bon-vouloir des directeurs. Le télétravail entraîne des surcoûts en repas, en chauffage, en électricité... que l'employeur doit compenser.

Les dépenses de l'action sociale, dans les organismes de recherche baissent de plusieurs millions d'€ (plus de 5 millions au CNRS) liée à une chute de la fréquentation de la restauration collective en 2020.

Le SNTRS-CGT demande qu'une enveloppe équivalente soit dévolue en 2021 à la prise en charge des frais liés au télétravail ainsi qu'aux tickets restaurant pour les collègues ne pouvant bénéficier de restauration collective sur leur lieu de travail.

Enfin, le SNTRS-CGT revendique un droit à la déconnexion. Le déséquilibre entre vie professionnelle et vie privée était le premier facteur de risque psycho-social en 2018, et les choses n'ont fait qu'empirer depuis. Les personnels ne doivent pas être contactés à n'importe quelle heure par leur supérieur. Une partie des applications professionnelles doit pouvoir être désactivée en dehors des horaires de travail et les week-ends.

### **Concours, promotions, santé au travail : toujours plus d'opacité**

Pour la première fois, en 2020, dans toute la Fonction publique, les campagnes d'avancement se sont faites sans représentation des personnels, les CAP (commissions administratives paritaires) ayant été dessaisies. Les personnels ingénieurs et techniciens sont donc promus dans l'opacité la plus complète, par des experts nommés par la direction. Les représentants du SNTRS-CGT ne peuvent plus faire de retour sur le dossier de chaque collègue. La prochaine instance qui sera supprimée sont les comités hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT). Il est inacceptable que ces instances, indispensables dans le contexte sanitaire actuel, puissent disparaître.

Pour les chercheurs, la campagne de concours 2021 s'ouvre au CNRS avec l'opposition du PDG à la publication des listes d'admissibilité. Pour rappel, ces listes sont décidées par les sections du Comité national, composée en majorité de membres élus, et les listes d'admission sont décidées presque uniquement par des membres nommés par la direction. Le PDG du CNRS affirme également qu'il veut réduire le nombre de membres élus par rapport aux nommés dans les sections. Il s'agit d'une double remise en cause de la démocratie interne à l'organisme. Le but pour le PDG est de reprendre la main sur les recrutements et les sections pour pouvoir mettre en œuvre la loi de

programmation de la recherche (LPR) et orienter le CNRS vers l'innovation et les relations avec les entreprises. Des modifications importantes des instances d'évaluation de l'Inserm sont aussi en projet.

### **La Loi de programmation de recherche : décrets à venir**

Après plus d'un an de luttes et d'opposition des collègues de l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR), la LPR a été promulguée le 24 décembre 2020. A présent, le gouvernement veut faire passer 22 décrets en 2021, dont 14 avant l'été. Au menu, la généralisation de la précarité pour le recrutement : CDI de mission, « tenure tracks », expérimentation pour le recrutement des enseignant-es-chercheur-ses, « post-docs » de droit privé qui constitue une attaque contre le CDI dans le secteur privé.

Au mêmes temps, la majorité des syndicats, dont la CGT, avait refusé de signer le protocole d'accord « rémunération et carrières » du 12 octobre 2020, qui avalisait la LPR. Le ministère a essayé d'exclure ces syndicats des négociations, mais le Tribunal Administratif vient de donner raison à la CGT, qui avait contesté cette exclusion. Cet accord annonce des revalorisations de primes pour les personnels mais avec un calendrier à rallonge sur 7 ans. Concrètement, seuls les chercheur-ses et enseignant-es-chercheur-ses devraient voir leurs primes réévaluées de manière significative, et il reste de nombreux points de vigilance pour que ces revalorisations ne se fassent pas « à la tête du client ».

Le gouvernement met en place des mesures contre notre statut alors que les universités et la recherche publique n'ont pas de moyens pour surmonter la crise sanitaire et que les étudiant-es subissent des conditions d'études et de vie catastrophiques. Il continue, via le Crédit Impôt Recherche, à verser des milliards aux entreprises alors que la recherche privée (Sanofi) montre son incapacité à produire un vaccin - bien trop occupée à brader la R&D, à licencier ses chercheurs et à distribuer des milliards à ses actionnaires.

Dans cette situation catastrophique pour notre secteur, le gouvernement, craignant une réaction à la mesure de ses mauvais coups applique le vieux principe qui veut que « la meilleure défense est l'« attaque » et dénonce l'« islamo-gauchisme » qui gangrènerait l'université et la recherche !

Ainsi, le gouvernement choisit ses priorités d'action : les personnels et les usager-ères apprécieront.

**Le SNTRS-CGT vous invite à rejoindre toutes les formes d'actions prévues le 6 avril partout en France, pour faire entendre notre colère face aux attaques gouvernementales contre les libertés académiques, pour exiger des moyens supplémentaires pour les services publics et faire entendre ses revendications et propositions concernant l'enseignement supérieur et la recherche publique.**